



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Séance extraordinaire du 25 octobre 2010, 20h15.

Monsieur le Président annonce la séance ouverte par un tintement de cloche, salue l'assemblée qui admet l'ordre du jour tel que présenté sur la convocation.

Ordre du jour :

L'ordre du jour soumis avec la convocation sera suivi tel que ci-dessous.

1. Appel
2. Admissions, assermentations – démissions.
3. Approbation du PV 25 mai 2010.
4. Préavis no 02/2010, arrêté d'imposition.
5. Préavis no 03/2010, réfection des chemins communaux.
6. Préavis no 04/2010, règlement intercommunal sur la taxe de séjour.
7. Communications municipales.
8. Divers.

Point 1 OJ :

L'appel dénombre 29 membres présents, 20 excusés et 6 absents ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Point 2 OJ :

Deux démissions sont annoncées par notre Président soit celles de Mme Dominique Givel et Mr Dorian Givel. Mr Valsesia quant à lui quitte l'organe délibérant, ayant rejoint l'exécutif lors de l'élection complémentaire du 13 juin.

<u>Objets :</u>	<u>Intervenant</u>	
Point 3 OJ PV séance 25.05.2010		La parole n'est pas requise sur cet objet, ce PV est donc adopté à l'unanimité moins une abstention.
Point 4 OJ Arrêté d'imposition	<i>Mr Menzel</i>	donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mr François Denis, qui rend compte de l'analyse de ladite commission et qui recommande après examen, la solution proposée par la Municipalité, soit : <ul style="list-style-type: none">- Taux d'imposition passant de 43 à 37 % du taux cantonal.- Abandon de la ristourne.- Déficit au budget 2011 : env 500 000.-



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Point 5 OJ Réfection des chemins communaux	<i>V Denis</i>	précise certains points et éléments de calcul ayant amené la détermination de la Municipalité, et signale à l'intention de l'assemblée que 2011 sera une année d'observation et que notre arrêté sera rediscuté pour les années à suivre.
	<i>J-P Lardet</i>	demande si le fait d'encaisser plus d'impôt entraîne automatiquement une hausse de notre facture péréquative. V Denis confirme, et relève la nécessité de trouver des revenus hors fiscalité, qui eux n'influencent pas notre décompte.
	<i>M Bachmann:</i>	quel taux faudrait-il pratiquer pour équilibrer le budget communal ? V Denis : taux actuel (43) sans ristourne.
	<i>Mr Menzel</i>	fait passer au vote. Résultat : l'arrêté 2011 est accepté par 28 voix et une abstention.
Point 6 OJ Taxe de séjour		Après le rapport de Fr Denis, le Municipal des routes Y Schopfer apporte quelques précisions quant au choix du système retenu, et décrit dans le préavis municipal.
	<i>J-P Lardet</i>	s'inquiète d'une augmentation du trafic et de la vitesse des usagers. Y Schopfer note qu'après le chantier de Clarmont, les automobilistes ont abandonné l'usage de nos chemins et que le trafic a repris son volume normal. De plus le fait d'élargir sans goudronnage devrait maintenir les vitesses à des valeurs normales. Mr Lardet s'étonne que notre commune envisage une dépense de 400 000.- pour nos routes sans contrepartie pour les transports publics. V Denis précise que notre part au financement de ces derniers est fixée par le Canton, sans que nous puissions l'influencer.
	<i>H Nyffenegger</i>	désire connaître la période des travaux. Y Schopfer répond :
	<i>Ch Pittet</i>	voit d'un bon œil ces travaux, ceux-ci permettant de corriger quelques anomalies telles que des regards plus hauts que la chaussée !
	<i>L'assemblée</i>	se détermine par un vote de 24 voix en faveur du projet , 3 oppositions et 2 abstentions.
	<i>Fr Denis</i>	rapporte à nouveau en donnant l'appui de la commission en faveur du projet de règlement intercommunal sur la taxe de séjour. Ce document élaboré par L'ARCAM fixe avec précision la façon de prélever, et la redistribution des deniers perçus.
<i>H Schmidt</i>	désire savoir comment fonctionne le subventionnement par cette taxe. Mr le Syndic lui précise que la taxe prélevée peut être attribuée au soutien d'un projet touristique d'intérêt régional, après acceptation du dossier par le comité Arcam.	
<i>Le Président</i>	demande la détermination de l'assemblée qui passe au vote. Le préavis no 04/2010 est accepté par 27 voix et 2 abstentions.	



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

<p>Point 7 OJ Communi municipales</p>	<p><i>Y Schopfer</i> <u><i>Postu Ganser</i></u></p> <p><i>D Stoudmann</i></p> <p><i>H Stoudmann</i></p> <p><i>A Oulevey-B:</i></p> <p><i>D Spycher</i></p> <p><i>Ch-A Valsesia</i></p> <p><i>V Denis</i></p>	<p>prend la parole afin de répondre au postulat Ganser, déposé en dernière séance.. Il mentionne le PV d'une rencontre de travail entre la Municipalité et les représentants du Service des routes, Mrs Authier, voyer, et Brun, responsable juridique et sécurité.</p> <p>Tenant compte des comptages volume et vitesse effectués sur la RC 74, il ressort que :</p> <ul style="list-style-type: none">- les vitesses mesurées sont en moyenne correctes et admissibles.- ce tronçon, vu les équipements consentis n'est pas dangereux et ne nécessite pas d'aménagements supplémentaires.- la commune pourrait, à ses frais, entreprendre un marquage par lignes blanches signalant l'entrée en localité. <p>Sur ce dernier point, la Municipalité a demandé une estimation des coûts de cet aménagement, env 35 000.-</p> <p><i>D Stoudmann</i> demande si ces lignes ne sont pas dangereuses, par ex glissades ?</p> <p><i>Y Schopfer</i> précise qu'elles sont de même structure que la route.</p> <p><i>H Stoudmann</i> relève la nécessité de ne pas procéder à des aménagements si la route devait être rénovée prochainement par l'Etat.</p> <p><i>A Oulevey-B:</i> connaît-on l'efficacité de ces lignes sur de longs tronçons ? Non, lui répond Mr Schopfer, ce système étant principalement utilisé en localité.</p> <p><i>D Spycher</i> relève que quelles que soient les dispositions prises, les quelques conducteurs excessifs sévront toujours.</p> <p><i>Ch-A Valsesia</i> annonce à l'assemblée la date du Noël villageois, fixé au jeudi 23 décembre.</p> <p><i>V Denis</i> remercie les Conseillers présents pour leur vote en faveur du nouvel arrêté d'imposition, notant au passage qu'il est forcément peu agréable de s'infliger une augmentation d'impôt.</p> <p>De plus il informe l'assemblée que le bureau du Conseil a officiellement nommé Mme Ulliel et Mrs Gebhard et Höhener au sein de la commission « Concept Energétique Communal ». Cette dernière a entamé ces travaux dernièrement afin de présenter au Conseil un projet de règlement avant la fin de la présente législature.</p>
<p>Point 9 OJ</p>	<p><i>Mr le Syndic</i></p> <p><i>Ch Pittet</i></p> <p><i>D Breton:</i></p>	<p>annonce la soirée des « petits comptes » et verrée de fin d'année pour le mercredi 15 décembre.</p> <p><i>Ch Pittet</i> souhaite connaître le point de la situation du projet Pierrafuz.</p> <p><i>J Stoudmann</i> précise que le calendrier est tenu et que le crédit de construction sera demandé lors de la prochaine séance du Conseil.</p> <p><i>D Breton:</i> où en est l'aménagement de la Place Sutermeister ? Il lui est précisé que Mr Philippe Schmidt, en accord avec la Municipalité et</p>



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

	<i>Mr le Président</i>	<p>Mr Harriet, coordonne l'aménagement de cette place. Le Conseil sera prochainement avisé par la présentation du projet et d'un préavis.</p> <p>constate que les points à l'ordre du jour sont tous débattus et que la parole n'est plus requise. Il lève donc cette séance extraordinaire du Conseil et convie chacun à partager une verrée bienvenue.</p>
--	----------------------------	--

Le Président François Menzel.

Le secrétaire Raymond Stoudmann.